

Année 5	Sem 2	STAGE OBLIGATOIRE	5 ECTS	4 mois
---------	-------	--------------------------	--------	--------

NOM ET QUALITE DU OU DES ENSEIGNANTS

Multiintervenants

DESCRIPTIF DU COURS / PROGRAMME / OBJECTIFS

Le règlement de l'Ecole prévoit deux stages obligatoires, intégrés au programme pédagogique du cursus. Ils s'effectuent dans les secteurs d'activité liés à la formation. Leur objectif est de fournir une application pratique de l'enseignement.

- au premier cycle : un stage d'une durée minimale de deux mois en fin de 3ème année
- au deuxième cycle : un stage d'une durée minimale de 4 mois en fin de 5ème année.

MODALITES D'EVALUATION

Pour le stage de 3^{ème} année (4 ECTS) :

L'étudiant remet un rapport de stage fin octobre et passe un oral. La note est reportée sur le bulletin du 1^{er} semestre de 4^{ème} année.

Pour les stages facultatifs et le stage de fin de 5^e année (5 ECTS) :

L'étudiant remet un compte-rendu de stage (entre 2000 et 3000 signes) dans lequel il donne :

- * une idée des réalisations / apprentissages (ou défaut d'apprentissage) pendant ce stage
- * un focus sur un point/projet/situation concrète source d'étonnement ou d'expérience. Il n'y a pas d'oral.